

# Les «cadeaux» fiscaux faits aux plus riches n'ont-ils «poussé personne à revenir en France» ?

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié le 10/12/2021 à 14:14



«L'intégralité des cadeaux qui ont été faits aux Français les plus aisés par Macron n'a eu absolument aucune conséquence, ni sur un surcroît d'investissement, ni sur une amélioration du pouvoir d'achat des Français», estime Marine Le Pen. *Wojtek RADWANSKI / AFP*

**LA VÉRIFICATION - En matière de fiscalité, «les choix qui ont été faits par Emmanuel Macron n'ont poussé personne à revenir en France», a assuré Marine Le Pen.**

**LA QUESTION.** La réforme de l'ISF mise en place au début du quinquennat d'Emmanuel Macron a-t-elle échoué à renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des populations les plus aisées ? Présentant ses conclusions sur cet impôt dans Le Parisien, la candidate RN à la présidentielle a estimé récemment que «*le ruissellement, ça n'a pas fonctionné*». Pour Marine Le Pen, «*l'intégralité des cadeaux*

*qui ont été faits aux Français les plus aisés par Macron n'a eu absolument aucune conséquence, ni sur un surcroît d'investissement, ni sur une amélioration du pouvoir d'achat des Français».*

## À découvrir

→ **La prime de Noël 2021 sera versée à partir du 15 décembre**

Et, a ajouté la députée du Pas-de-Calais, *«de la même manière que les choix qui ont été faits par Emmanuel Macron n'ont poussé personne à revenir en France, je ne pense pas que l'IFF [l'impôt sur la fortune financière proposé par Marine Le Pen, NDLR] puisse avoir une conséquence quelconque sur l'expatriation des Français».* Mais, sur ce point, est-ce vraiment le cas ? Peut-on dire que *«personne»* n'est revenu en France grâce aux réformes fiscales ?

**VÉRIFIONS.** Installé en décembre 2018, le comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital revient chaque année sur ces sujets. Son dernier rapport a été publié mi-octobre par France Stratégie, le think-tank rattaché à Matignon. Portant sur 2019, il dresse un constat clair : depuis la transformation de l'ISF en IFI, la tendance observable jusqu'en 2017 s'est inversée. *«Avant la réforme, on constatait deux fois plus de départs que de retours chaque année. Après la réforme, on observe plus de retours de ménages fortunés que de départs chaque année»*, notait le président du comité d'évaluation, Fabrice Lengart, comme nous l'écrivions alors.

Le comité cite trois preuves. D'abord, le nombre brut : entre 2011 et 2016, on comptait en moyenne 950 départs et 370 retours, *«soit un solde migratoire d'environ 600 foyers»* soumis à l'ISF. Après la transformation de cet impôt en IFI, en 2018 et 2019, 270 départs seulement étaient dénombrés, un niveau *«inférieur au nombre de retours»*. Cette tendance s'observe aussi dans le taux de retour de cohortes de foyers partis entre 2011 et 2017 et redevables de l'ISF l'année de leur départ. Enfin, elle se voit dans le nombre de retours de contribuables fortunés déclarant recevoir beaucoup de dividendes – au moins 50.000 euros.

Sur ce point, Marine Le Pen a donc plutôt tort : si les données portent sur un faible nombre de ménages – quelques centaines sur 130.000 contribuables assujettis à l'IFI en 2019 -, l'inversion de la tendance semble se confirmer, année après année. Les exilés fiscaux sont plus nombreux à revenir qu'à partir. *«Il aurait été surprenant qu'il y ait un effet massif, car ces décisions prennent du temps. Mais il y a bien quelque*

*chose*», résume l'ancien magistrat à la Cour des comptes, François Ecalle. *«Sur les retours, on ne voit pas grand-chose, mais sur les départs, on a potentiellement un peu inversé la tendance»*, ajoute Pierre Madec, économiste à l'OFCE.

## Un manque de recul pour analyser les effets de la réforme

Soulignons quelques limites. D'abord, l'effet des réformes sur la fiscalité ne pourra se mesurer qu'après plusieurs années. Comme le rappelle François Ecalle dans une note pour l'institut Montaigne, *«l'impact de l'ISF sur l'expatriation des ménages les plus fortunés est difficile à mesurer»*. *«Nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour évaluer la réforme, d'autant plus que les décisions de départ ou de retour ne se prennent pas en trois mois»*, indique le fondateur de Fipeco au *Figaro*.

Les données manquent aussi de précisions quant au profil des personnes partant et revenant et sur les raisons de leur exil comme de leur retour, ajoutent les experts. Les ménages s'étant expatriés ne l'ont pas forcément fait pour des raisons fiscales. Même constat pour les retours : difficile, donc, d'établir un lien de causalité exclusif entre l'allègement de la fiscalité et la mobilité des individus. L'incertitude engendrée par la pandémie et les élections de 2022 peut aussi pousser les contribuables à l'attentisme, parasitant les bilans à venir sur ces réformes.

Les modifications fiscales ont donc eu un effet, mais difficile à mesurer et à interpréter, nuance François Ecalle. *«Dire que la suppression de l'ISF en soi a permis le retour de ces gens est compliqué, analyse Pierre Madec. L'arrivée d'Emmanuel Macron a freiné la dynamique des départs, et il y a une vraie inversion de la tendance. Mais on ne sait pas si c'est lié à ces réformes ou à d'autres éléments»*. D'autant plus que le président de la République avait lui-même averti que si la réforme ne s'avérait pas efficace, elle serait *«corrigée»* : les ménages concernés peuvent donc rester sur leurs gardes, faussant l'analyse.

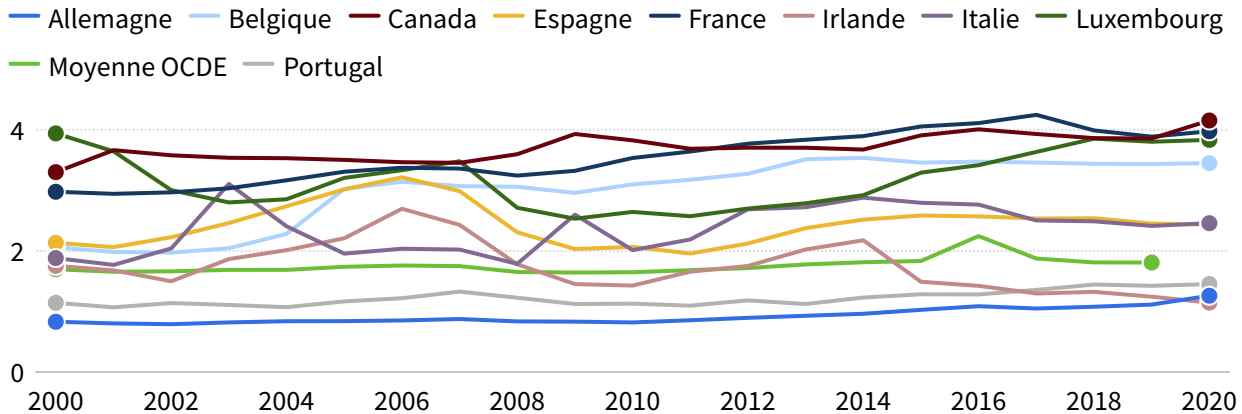
## La fiscalité sur le patrimoine reste élevée

Enfin, malgré l'allègement de la fiscalité poussée par Emmanuel Macron, l'Hexagone figure encore parmi les nations taxant le plus le patrimoine. *«Avec la mise en place du PFU et la suppression de l'ISF, la France rejoint de fait la situation majoritaire des pays s'agissant des capitaux mobiliers, où les revenus sont imposés à un taux unique»*, note le rapport. *«On est encore loin du niveau moyen de l'OCDE»*, note

l'ancien magistrat de la Cour des comptes. «*On est revenus au niveau de taxation que l'on connaissait il y a une dizaine d'années*», observe l'économiste à l'OFCE, qui ajoute que la France reste «*à un niveau élevé*» par rapport aux autres pays.

## En France, l'impôt sur le patrimoine compte parmi les plus lourds des pays de l'OCDE

Impôt sur le patrimoine, en % du PIB, de 2000 à 2020



L'impôt sur le patrimoine désigne les impôts périodiques et non périodiques sur l'utilisation, la propriété ou la mutation des biens. Sont comptabilisés ici les impôts sur la propriété immobilière et sur l'actif net, les impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations, et les impôts sur les transactions mobilières et immobilières. Cet indicateur se rapporte à l'administration dans son ensemble (tous niveaux d'administration) et est mesuré en pourcentage du PIB.

Graphique: Le Figaro • Source: OCDE



Cités dans le rapport du comité, des acteurs privés mentionnent ainsi que la réforme «*a réduit l'écart de taxation avec les autres pays, en particulier les autres pays européens*». Mais «*la taxation française reste plus élevée que dans nombre d'autres pays*», ajoute l'Association nationale des sociétés par action (Ansa).

**En résumé**, les réformes sur la fiscalité ont bien eu un effet sur les expatriations et impatriations fiscales des contribuables fortunés. Plus précisément, les tendances observées avant ces modifications ont été inversées, sans que l'on sache si cela est directement et exclusivement imputable à ces réformes. Mais cette dynamique doit être confirmée dans le temps.

